

# Le vaccin contre la varicelle

## Chickenpox (Varicella) Vaccine

**Assurez la sécurité de vos enfants.  
Faites-les vacciner à temps.**

S'il est vacciné à temps, votre enfant sera protégé pour la vie contre de nombreuses maladies.

Au cours des 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies au Canada que toute autre mesure touchant la santé.

### Qu'est-ce que le vaccin contre la varicelle?

Ce vaccin protège contre l'infection par le virus de la varicelle. Il est approuvé par Santé Canada.

Le vaccin est offert gratuitement dans le cadre du programme de vaccination systématique. Pour prendre rendez-vous, appelez votre médecin ou l'infirmière en santé publique.

### Qui devrait se faire vacciner contre la varicelle?

Le vaccin est administré aux enfants en une série de deux doses ou injections. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois. À compter de janvier 2012, la deuxième dose est donnée entre l'âge de quatre et six ans. Le vaccin est administré en même temps que les autres vaccins pour enfants.

Vaccin contre la varicelle	Âge de l'enfant à la vaccination
1 <sup>re</sup> dose	12 mois
2 <sup>e</sup> dose	Entre 4 et 6 ans

Le vaccin est également administré gratuitement en une série de deux doses aux personnes âgées de 13 ans ou plus qui n'ont pas été vaccinées ou qui ne peuvent prouver leur immunité contre la varicelle.

La deuxième dose est administrée six semaines après la première.

Les personnes qui ont eu la varicelle avant l'âge d'un an devraient quand même être vaccinées, car elles risquent de ne pas avoir encore développé des défenses immunitaires durables et pourraient attraper de nouveau la varicelle. Cependant, le vaccin n'est pas nécessaire pour les personnes qui ont eu la varicelle après l'âge d'un an.

Il est important de garder un registre de tous les vaccins administrés.

### Avantages du vaccin contre la varicelle

Le vaccin constitue le meilleur moyen de protéger votre enfant contre la varicelle et ses complications.

Environ trois enfants sur 20 peuvent attraper la varicelle même après avoir été vaccinés. La maladie sera beaucoup moins grave que s'ils n'avaient pas été vaccinés.

Lorsque vous faites vacciner votre enfant, vous contribuez aussi à protéger les autres enfants.

### Réactions possibles à la vaccination

Les vaccins sont très sûrs. En fait, il est bien plus sûr de se faire vacciner que d'attraper la varicelle.

Les réactions courantes à ce vaccin peuvent inclure de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. Une fièvre légère et une éruption cutanée rappelant la varicelle, mais avec moins de cloques, peuvent se produire environ deux semaines après la vaccination.

Très rarement, il arrive qu'une personne qui développe une éruption cutanée après avoir été vaccinée puisse transmettre le virus à d'autres personnes à partir du vaccin. Pour prévenir la transmission du virus à d'autres personnes,

l'éruption cutanée devrait être couverte jusqu'à ce que les cloques aient séché et formé des croûtes.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol<sup>MD</sup>. Il ne faut PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Après avoir reçu un vaccin, il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes, car il y a une possibilité extrêmement rare de réaction allergique mortelle appelée anaphylaxie. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela vous arrive après avoir quitté la clinique, appelez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

Il est important de signaler toute réaction grave ou inattendue à votre fournisseur de soins de santé.

### Qui ne devrait pas se faire vacciner contre la varicelle?

Parlez à votre infirmière en santé publique ou à un médecin si vous ou votre enfant :

- avez déjà eu une réaction allergique qui aurait pu être fatale à une dose du vaccin contre la varicelle ou à toute composante du vaccin, y compris la néomycine et la gélatine;
- avez un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- avez reçu une transfusion sanguine ou d'autres produits sanguins au cours des 12 derniers mois;
- souffrez d'une tuberculose active et non traitée;
- ou, encore, si vous êtes enceinte.

### Qu'est-ce que la varicelle?

La varicelle est une infection causée par le virus varicelle-zona. La plupart des gens sont infectés au cours de la petite enfance. Les enfants atteints de varicelle peuvent avoir, en moyenne, plus de 350 cloques rouges et irritées. Chez les adolescents, les adultes ou les personnes ayant un système immunitaire affaibli, l'infection est plus grave.

Les complications résultant de la varicelle peuvent inclure la pneumonie (infection des poumons), l'encéphalite (enflure du cerveau) et des infections de la peau causées par des bactéries. L'encéphalite peut provoquer des convulsions, la surdité ou des lésions au cerveau. Environ un adulte sur 3 000 mourra de cette infection.

Le virus se propage facilement dans l'air par les éternuements et la toux. Il peut aussi se propager par le contact avec le liquide des cloques.

Chez certaines personnes, le virus peut redevenir actif après des années et causer des éruptions cutanées douloureuses appelées zona. Pour en savoir plus sur la varicelle ou le zona, consultez les HealthLink BC File [fiche santé de la C.-B.] [44a Faits concernant la varicelle](#) ou [111 Le vaccin contre le zona](#).

### Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour en savoir plus sur la vaccination, visitez Immunize BC, à [www.immunizebc.ca](http://www.immunizebc.ca).

Pour les autres sujets traités dans les fiches BC HealthFile, visitez [www.healthlinkbc.ca/healthfiles](http://www.healthlinkbc.ca/healthfiles) ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur [www.healthlinkbc.ca](http://www.healthlinkbc.ca) ou composez le 8-1-1 en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control  
AN AGENCY OF THE PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY